



# Avis du Conseil supérieur des programmes

Avis sur l'articulation des contenus de la formation dispensée dans le cadre du service national universel avec les programmes de l'enseignement moral et civique des classes de troisième, de seconde générale et technologique, de seconde professionnelle et des classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle.

Juillet 2020

# Sommaire

<b>Présentation .....</b>	<b>3</b>
<b>Pourquoi le SNU ? .....</b>	<b>3</b>
<b>Le SNU, un projet de formation .....</b>	<b>4</b>
<b>Le SNU, une exception française ? .....</b>	<b>6</b>
<b>SNU et EMC : des objectifs, des contenus et des méthodes en partage....</b>	<b>8</b>
<b>Des points de vigilance .....</b>	<b>14</b>
<b>Quelques recommandations.....</b>	<b>16</b>

# Présentation

Le service national universel (SNU) est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes filles et des jeunes garçons qui poursuit, selon une perspective différente, les mêmes objectifs de formation civique que ceux visés par l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre a pour but de transmettre un socle républicain par la promotion et le partage des valeurs de la République, de renforcer la cohésion nationale en s'appuyant sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale, et sur la dynamisation et la valorisation des territoires, de développer une culture de l'engagement, et d'accompagner les futurs citoyens dans leur insertion sociale et professionnelle.

Envisagé dès 2017 comme un dispositif nouveau ne visant en aucune manière le rétablissement du service militaire, le SNU est présenté comme une expérience « hors du commun », une « aventure inclusive et universelle » qui donnent aux filles et aux garçons âgés de 15 à 17 ans « les clés de leur avenir commun<sup>1</sup> ». En 2018, le Secrétariat d'État à la Jeunesse, rattaché au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, est chargé d'élaborer le projet du SNU. Depuis sa création, le 28 août 2019, par le projet de loi constitutionnelle pour un renouveau de la vie démocratique, le SNU fait l'objet d'ajustements qui concernent aussi bien sa conception et sa structuration que son calendrier et les modalités de sa mise en œuvre.

Dans la note du 17 octobre 2019 qui fixe le programme de travail 2019-2020 du Conseil supérieur des programmes, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse invite le Conseil à examiner la manière dont les programmes de l'enseignement moral et civique récemment ajustés ou rénovés s'articulent aux objectifs de la formation dispensée dans le cadre du SNU. Il est en effet demandé au CSP d'analyser « l'articulation entre les programmes d'EMC des classes de troisième et de seconde avec les différents contenus du SNU. Il s'agit de proposer une formation cohérente du futur citoyen. »

## Pourquoi le SNU ?

Le service national universel, qui est un service civil, porte l'ambition de participer à l'édification d'une « société fraternelle et d'entraide ». Le nom retenu n'est pas sans rappeler le service national, militaire et obligatoire, abrogé depuis maintenant plus de vingt ans (loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national). Le service national avait pour but de construire et de renforcer le sentiment d'appartenance nationale par les activités communes et la cohabitation de jeunes gens d'une même génération issus de tous les milieux, de toutes les régions et de tout niveau de formation. Or, plus de deux décennies plus tard, force est de constater que la disparition d'un temps spécifique consacré à la Nation, partagé par tous les jeunes hommes de toutes conditions sociales et économiques du pays, n'a pas trouvé d'équivalent.

---

<sup>1</sup> Les expressions que nous citons sont empruntées à la page de présentation du service national universel du site du Gouvernement (services du Premier ministre).

Nombreux sont les constats convergents établis par les institutions, les familles, les associations, de la montée inéluctable d'un individualisme sans limites donnant la primauté aux intérêts particuliers. Plus récemment, au cours de la dernière décennie, diverses expressions communautaires et leurs dérivées effectives et potentielles ont marqué la vie sociale et politique du pays. L'émergence rapide de nombreux moyens d'échanger des contenus en temps réel et à l'échelle du monde, rendue possible par les réseaux sociaux numériques et leurs nouvelles formes d'information et de communication, a multiplié les communautés d'idées, d'opinions et d'intérêts. Ces communautés se caractérisent par un appauvrissement de la teneur des idées qu'elles promeuvent et du pluralisme des sources d'information sur lesquelles elles s'appuient. La liberté d'expression, fondement de notre démocratie, est mise à mal et parfois même niée.

Les attentats terroristes, les atteintes à l'autorité de l'État et à ses intérêts fondamentaux, les manifestations de défiance à l'égard de l'idée même de Nation mettent en question notre art d'être ensemble. Le constat partagé d'un délitement du lien social – fragilisation de la solidarité intergénérationnelle, crise du bénévolat et de l'entraide, désintérêt pour la participation à la vie démocratique, repli identitaire, etc. –, ainsi que la remise en question du principe d'universalité au fondement du pacte républicain, ont conduit à la prise de conscience de la nécessité d'agir pour restaurer du « commun », pour transmettre et partager des valeurs, et réaffirmer ainsi l'adhésion à un avenir désiré par tous. La crise de confiance que traverse la société française à l'égard de toutes les institutions interpelle l'ensemble des acteurs et exige des réponses adaptées de l'État pour garantir la cohésion nationale, la sauvegarde des institutions et la pérennité de l'État de droit.

Éviter la sortie d'un nombre important d'élèves du système éducatif français sans qualification – ce que l'on appelle le décrochage scolaire – est un défi majeur, non seulement pour l'institution scolaire, mais plus largement pour la République et pour son dynamisme démocratique qui repose sur la possibilité, pour chacun, de trouver sa place dans la société, d'y progresser selon son travail et ses talents, de s'y reconnaître et de s'y épanouir comme citoyen. Les politiques publiques ont fixé, pour toutes ces questions, des priorités d'action. Le vocable d'« engagement », fédérateur et consensuel, s'est alors imposé comme une manière d'œuvrer à la cohésion nationale et de lutter contre les effets de la dissociation, du repli et de la défiance.

C'est dans ce contexte général que le SNU a été envisagé dès 2017 comme une des modalités d'action concrète offerte à la jeunesse du pays. Afin de porter cette ambition, le Secrétariat d'État à la Jeunesse, qui élabore le projet du SNU, a été rattaché au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

## Le SNU, un projet de formation

Le service national universel présente trois étapes :

- une phase de cohésion, obligatoire, d'une durée de deux semaines qui s'accomplit dans une « brigade » composée de deux cents jeunes filles et garçons. Ce « séjour de cohésion » a lieu, pour chaque jeune fille ou jeune garçon, l'année qui suit la classe de troisième, dans une région qui n'est pas la sienne ;

- une mission d'intérêt général, obligatoire, d'une durée de deux semaines qui se déroule à proximité du lieu de résidence de la jeune fille ou du jeune garçon et qui a lieu dans les mois qui suivent le séjour de cohésion ;
- une phase d'engagement, facultative, qui couvre une période de trois mois, au minimum, que la jeune fille ou le jeune garçon conduit avant ses vingt-cinq ans dans un département de son choix.

La phase de cohésion, dite séjour de cohésion, a fait l'objet de nombreuses présentations. Le SNU y apparaît comme un dispositif destiné à faire se rencontrer et vivre ensemble pendant plusieurs jours des jeunes gens de tous les milieux et de toutes les origines. L'accent est mis non seulement sur l'esprit d'aventure qui l'anime et les bénéfices du dépaysement qu'il procure, mais aussi sur la part qu'il fait au sens de l'initiative, aux situations qui rendent les jeunes gens actifs, capables de faire montre d'autonomie et de développer estime de soi et confiance en soi.

Essentiellement composé d'activités – les activités physiques, sportives et de cohésion, obligatoires, y tiennent une place centrale – le séjour de cohésion est aussi un moment de formation qui, sans prendre la forme d'un enseignement, assure une transmission et une éducation. Celles-ci s'inscrivent dans un emploi du temps qui se veut cohérent et elles sont mises en œuvre au moyen de pédagogies dites actives.

Le séjour de cohésion, phase obligatoire du SNU, poursuit quatre objectifs de formation :

- transmettre un socle républicain ;
- renforcer la cohésion nationale ;
- développer une culture de l'engagement ;
- accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Sept thématiques obligatoires déclinent ces quatre objectifs de formation :

- activités physiques, sportives et de cohésion ;
- autonomie : mobilité, connaissance des services publics, accès aux droits et promotion de la santé ;
- citoyenneté et institutions nationales et européennes ;
- culture ;
- découverte de l'engagement ;
- défense, sécurité et résilience nationales ;
- développement durable et transition écologique et solidaire.

Des modules nationaux permettent la mise en œuvre de ces thématiques :

- module national de sensibilisation aux risques « sur ma route » ;
- module national « promotion de la santé » ;
- module autodéfense ;
- module national « point d'étape compétences et orientation » ;
- journée Défense et Mémoire ;
- module national sécurité intérieure.

## Le SNU, une exception française ?

Le service national universel n'a pas d'équivalent en Europe du fait du caractère obligatoire de deux des trois phases qui le composent, le séjour de cohésion et la mission d'intérêt général. Ces phases doivent concerner l'ensemble d'une classe d'âge (environ 800 000 filles et garçons âgés de 15 à 17 ans dès 2024). La plupart des pays européens proposent des services civiques volontaires à des jeunes gens ayant souvent dépassé l'âge de scolarisation obligatoire.

En Italie, le *Servizio civile nazionale* concerne environ 40 000 personnes par an, âgées de 18 à 28 ans. En Allemagne, près de 180 000 citoyens de tous âges s'engagent chaque année dans un service volontaire dont les missions relèvent des domaines du social, de l'écologie ou du développement. Au Royaume-Uni, le *Young Volunteer Service* s'adresse chaque année à environ 200 000 jeunes personnes, mais pour des activités d'une durée limitée à quelques journées. En Suède, plus de 600 000 jeunes filles et jeunes garçons sont engagés chaque année dans des activités bénévoles. Ces formes de service civique volontaire sont, dans de nombreux pays européens, l'équivalent du service militaire obligatoire français.

Ces services civiques, fondés sur le principe du volontariat, ne s'insèrent pas dans un projet politique de transmission et d'éducation de la jeunesse. Néanmoins, les systèmes éducatifs européens incluent dans leurs formations des programmes d'enseignement et des dispositifs qui visent les mêmes objectifs que ceux du SNU, en particulier le renforcement de la cohésion nationale et le développement d'une culture de l'engagement. Cela prend la forme, d'une part, d'enseignements semblables à l'enseignement moral et civique (EMC) et, d'autre part, de dispositifs fondés sur la mise en place d'activités au sein et en dehors des établissements scolaires. Sont résumées, ci-dessous, les principales caractéristiques de ces enseignements et dispositifs<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Cette synthèse a été réalisée à partir de la comparaison des programmes scolaires des systèmes éducatifs anglais, écossais, finlandais, suédois, belge (communauté francophone), polonais, italien, espagnol et portugais, ainsi que de la lecture de travaux de recherche (ESTIVALÈZ, 2009 ; JANICHON, 2012) et d'enquêtes internationales réalisées au sujet de l'éducation à citoyenneté (Conseil de l'Europe, 2014 ; Eurydice, 2017).

Le service militaire est obligatoire dans six pays de l'Union européenne : l'Autriche, la Finlande, la Suède, l'Estonie, la Lituanie et la Grèce. Par ailleurs, nos voisins européens promeuvent le renforcement de la cohésion sociale et de l'esprit d'engagement à travers l'enseignement du civisme et de la morale, y compris confessionnelle. Dans les systèmes éducatifs de plusieurs pays européens, les finalités de l'EMC constituent aussi un enjeu important de la formation dispensée, mais elles sont visées de manière différente. Ainsi, l'enseignement de la morale non confessionnelle n'est pas associé à l'enseignement civique, mais à l'enseignement relatif aux religions, ce dernier étant considéré comme participant au renforcement de la cohésion nationale.

Plusieurs pays adoptent une approche transdisciplinaire pour l'enseignement du civisme. La référence aux valeurs civiques, à la responsabilité et à l'engagement est présente dans plusieurs programmes disciplinaires, sans qu'il y ait un enseignement civique bénéficiant d'un programme et d'un horaire spécifiques. Cette configuration est illustrée par le cas italien : l'« éducation à la citoyenneté et à la Constitution » (*Cittadinanza e Costituzione*), bien qu'elle constitue une mission de l'école obligatoire, n'est pas menée dans le cadre d'un enseignement distinct des autres ; elle figure dans les indications données à différents endroits de la prescription nationale, par exemple dans l'introduction aux objectifs généraux de l'éducation. Ainsi, la mission du cycle d'instruction – le cycle comprenant l'école élémentaire et le secondaire inférieur – « est de mettre en place les bases pour l'exercice de la citoyenneté active [...] qui doit être promue à travers des expériences significatives qui permettent d'apprendre le respect de la règle et du droit et [...] qui favorisent des formes de coopération et de solidarités, [...] et l'adhésion à des valeurs partagées ». Par ailleurs, l'« éducation à la citoyenneté et à la Constitution » est explicitement reliée à un autre dispositif transversal appelé « éducation au patrimoine artistique et culturel ». On estime, en effet, que la prise de conscience de la valeur du patrimoine à travers l'étude de l'histoire, des arts, des sciences, etc., et de l'importance de le sauvegarder, crée une dynamique propice à la responsabilisation et à l'engagement des élèves.

Plusieurs pays européens ont conçu des dispositifs complémentaires à l'enseignement de la morale et du civisme, visant à développer chez les élèves une culture de l'engagement. On retiendra deux dispositifs peu représentés dans le système éducatif français : l'attribution de responsabilités au sein de l'établissement ; la participation à des activités en dehors de l'établissement scolaire. Les élèves sont ainsi impliqués dans des projets qui ne relèvent pas des programmes d'enseignement et qui sont de nature extrascolaire.

En Angleterre, les élèves assument des responsabilités au sein des établissements. Cela renvoie à une modalité d'apprentissage à part entière, institutionnalisée dans une pratique qui s'est généralisée dans les établissements de l'enseignement secondaire anglais : des postes à responsabilité sont créés au sein des établissements, répondant à des besoins précis exprimés par la direction, par les équipes pédagogiques et par les élèves. Il s'agit, par exemple, de postes de *Tutors*, répondant au besoin de prendre en charge l'accompagnement des élèves intégrant les établissements, ou du poste de préfet de l'école (*School Prefect*), qui veille au bon déroulement de la journée scolaire et peut être interpellé par des élèves plus jeunes pour formuler des conseils sur le fonctionnement de l'établissement. Une véritable procédure de recrutement est alors mise en place : les élèves volontaires posent leur candidature et passent un entretien de motivation devant des enseignants ou des membres de la direction. Ces expériences d'exercice de responsabilités sont

reconnues non seulement par les établissements scolaires, mais aussi par les universités qui les prennent en compte et les valorisent dans leurs procédures d'admission.

Plusieurs pays européens disposent de réglementations qui prévoient le droit ou le devoir pour les élèves de participer, à titre individuel, à des activités en dehors des établissements, par exemple au sein d'associations. C'est le cas de pays comme la Pologne, la Finlande, le Royaume-Uni, l'Islande et la Norvège dans lesquels les élèves sont amenés à participer à des activités au sein des collectivités locales. Dans certains pays comme l'Autriche et l'Italie, ces activités sont obligatoires et elles font l'objet d'une évaluation. En Autriche, les projets menés par les élèves sont évalués par les enseignants. En Italie, les prescriptions nationales prévoient que les élèves de lycée s'engagent dans des activités extrascolaires (travail au sein d'associations, de bibliothèques ou autre mission d'intérêt général) correspondant à un total de 200 heures, réparties sur trois années scolaires. Les enseignements tirés de ces activités doivent être présentés à l'épreuve orale de la *Maturità* (l'équivalent italien du baccalauréat), en lien avec des problématiques traitées dans le cadre des programmes disciplinaires.

## SNU et EMC : des objectifs, des contenus et des méthodes en partage

« L'EMC aide les élèves à devenir des citoyens responsables et libres, à forger leur sens critique et à adopter un comportement éthique. Il les prépare à l'exercice de la citoyenneté et les sensibilise à la responsabilité individuelle et collective. Cet enseignement contribue ainsi à l'une des missions confiées à l'École par la Nation : transmettre les valeurs de la République et les faire partager. »

Le rapport d'activité du Conseil supérieur des programmes (janvier 2016-décembre 2019), en présentant ainsi l'enseignement moral et civique, souligne sa convergence de vue avec la finalité du SNU telle qu'elle se manifeste dans ses objectifs de formation. En dispensant des connaissances qui donnent du sens aux valeurs morales et civiques et développent le goût pour l'action individuelle et l'action collective, l'EMC est en effet en cohérence avec le SNU ; il peut contribuer à faire de la formation proposée lors du séjour de cohésion un temps d'approfondissement et de mise en pratique des dispositions acquises par les jeunes gens dans le cadre de l'enseignement.

Depuis la rentrée scolaire 2015, l'enseignement moral et civique est dispensé à tous les élèves, du cours préparatoire à la classe terminale du lycée général, technologique et professionnel. Au collège, il poursuit trois finalités : respecter autrui ; acquérir et partager les valeurs de la République ; construire une culture civique. Si ces trois finalités recoupent absolument les objectifs de la formation dispensée lors de la phase obligatoire de cohésion, la dernière trouve un écho particulier dans les principes et valeurs qui fondent le SNU.